

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
19 Octobre 2018**

**OBJET : Acquisition d'un local en copropriété situé 385 avenue Augustin Fresnel - La Duranne - Aix-en-Provence, en vue de l'installation d'une maison intergénérationnelle.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 19 Octobre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'approuver l'acquisition d'un local en copropriété au rez-de-chaussée d'un immeuble neuf sis 385 avenue Augustin Fresnel, à la Duranne - Aix-en-Provence, moyennant un prix de 446 400 €TTC conforme à l'estimation du Domaine ;
- d'autoriser la signature d'une promesse de vente sous conditions suspensives d'obtention de toutes les autorisations administratives, juridiques et techniques (notamment autorisation de la copropriété, si nécessaire, déclaration de travaux ou permis de construire), nécessaires à la réalisation du projet départemental, de l'acte définitif d'acquisition et de tous autres documents se rapportant à cette opération.

La dépense d'un montant de 446 400 €TTC ainsi que les frais annexes non encore connus à ce jour, seront imputés au chapitre 21 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil départemental**  
**des Bouches-du-Rhône**  
**et par délégation**

**Signé**  
**Nathalie Tarrisse**  
**Directrice**  
**du Service des Séances de l'Assemblée**